

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE OSSES

Séance du 1^{er} avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le premier avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Jean-Marc OÇAFRAIN.

Etaient présents : Mme CASIRIAIN Elena, Mme CHAMALBIDE Corinne, M. DACHAGUER Peio, Mme FALXA Odile, M. IRIART Jean Claude, M. IÑARRA François, M. JORAJURIA Ramuntxo, M. LEKUMBERRY Xantxo, M. MATEO Jean François, M. OÇAFRAIN Jean-Marc, Mme PERUSANSENA Elodie

Était excusée : Mme AYÇAGUER Elorri, GOICOECHEA Iñaki, M. HEGUY Antton, Mme IDIART Claudine.

A été nommée comme secrétaire de séance : Mme CHAMALBIDE Corinne

Date convocation : 28 mars 2025

Date d'affichage : 28 mars 2025

DECISION 8 : SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PRET AVEC L'ASA BOURKAI

(Nomenclature 7.10)

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que l'ASA (Association Syndicale Autorisée) Bourkai qui gère la production et la desserte en eau potable d'un quartier d'Ossès a besoin d'un prêt de 12 500 euros afin de financer des travaux d'investissement.

Monsieur le Maire indique s'être renseigné auprès des services du SGC (Service de Gestion Comptable) et confirme que la commune peut consentir un prêt à l'ASA Bourkai.

Monsieur le Maire propose de consentir un prêt de 12 500 euros à l'ASA Bourkai avec un remboursement échelonné sur 5 ans, soit la somme de 2 500 euros par an, à compter du 05 décembre 2025 et jusqu'au 05 décembre 2029.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

- AUTORISE le Maire à accorder un prêt de 12 500 euros à l'ASA Bourkai selon les modalités de remboursement précisées,
- AUTORISE le Maire à signer la convention de prêt avec l'ASA Bourkai,
- PRECISE que les crédits correspondants sont prévus au budget principal.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 11

Nombre de suffrages exprimés : 11

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits. Ont signé au registre les membres présents. Pour
extrait certifié conforme

OSSES, le 1^{er} avril 2025

Le Maire,

Jean-Marc OÇAFRAIN

Acte rendu exécutoire

Après publication ou notification le 03/04/2025

Et après transmission en sous-préfecture le 03/04/2025

